

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DAE 237 Subvention complémentaire (655.000 euros) et convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (1er).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et les suivants ;

Vu le Code du tourisme ;

Vu la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention complémentaire à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Article 2 : Une subvention complémentaire de 655.000 euros est attribuée à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, domiciliée 25, rue des Pyramides (1er) (SIMPA n° 21124/2017-08984) au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 95, ligne VF 55005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO